

ANNALES
DU
CERCLE ARCHÉOLOGIQUE
D'ENGHIEN
—
TOME TROISIÈME



Braine-le-Comte
IMPRIMERIE LELONG
SUCESSEURS
ZECH ET FILS
—
1887

Le Cercle n'est, en aucune façon, responsable des opinions émises par ses membres. Article 29 des statuts.

CONGRÈS D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

Première session à Anvers

Rapport fait en assemblée générale du 17 décembre 1885

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu me déléguer pour vous représenter au congrès d'Anvers. Ce choix flatteur, dont je ne puis assez vous remercier, m'impose le devoir de vous rendre compte succinctement des réunions du 27 au 30 septembre dernier.

L'idée de créer des relations étroites et permanentes entre les sociétés qui s'occupent, à un point de vue quelconque, de notre histoire nationale, a fait naître le congrès de 1885. C'est à l'Académie d'Archéologie de Belgique que revient l'incontestable honneur d'avoir fait passer cette idée dans le domaine de la réalité. L'année 1885 marquera dans la vie des nombreuses sociétés affiliées, par l'introduction d'un élément nouveau : au lieu de croître, le plus souvent, dans un dangereux isolement, les diverses sociétés d'archéologie et d'histoire vont former une immense famille de travailleurs profitant des lumières, des expériences, des découvertes des associations affiliées. Une émulation profitable à tous imprimera aux travaux de chaque association une activité, une sève, une vie toute nouvelle.

A un autre point de vue, ne pouvons-nous pas espérer que les efforts de nos sociétés réunies auront aussi d'heureux résultats pour la conservation des monuments de l'antiquité, si nombreux dans notre pays ? Une société isolée peut n'être guère écoutée, qui résistera aux réclamations d'une association composée de tous ceux qui, dans le pays, s'occupent activement d'art et d'histoire nationale. Nous saluons donc avec bonheur la naissance de la Fédération archéologique et historique de Belgique et nous souhaitons vivement que la réunion des congrès annuels et les rapports plus étroits entre toutes les sociétés affiliées impriment à nos études une marche plus vigoureuse et plus sûre, et assurent la conservation des glorieux souvenirs du passé.

Dix-huit sociétés belges (1), quatre sociétés françaises (2),

(1) Les sociétés belges qui ont adhéré à la fédération sont, outre l'Académie d'archéologie de Belgique (Anvers),

- La Société royale de géographie d'Anvers;
- La Société des Architectes anversoïis;
- La Société des bibliophiles anversoïis;
- La Société d'anthropologie de Bruxelles;
- La Société royale belge de numismatique;
- La Société centrale d'architecture de Belgique;
- La Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre (Bruges);
- Le Cercle archéologique du pays de Waes;
- L'Institut archéologique liégeois;
- La Société libre d'émulation de Liège;
- La Société d'art et d'histoire de Liège;
- Le Cercle archéologique de Namur;
- La Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles;
- La Société paléontologique et archéologique de Charleroi;
- Le Cercle archéologique de Mons;
- La Société historique et littéraire de Tournai;
- Le Cercle archéologique d'Enghien.

(2) Voici le nom des sociétés françaises qui avaient envoyé des délégués au congrès :

- La Société d'émulation d'Abbeville;
- La Société française d'archéologie;
- La Société des antiquaires de la Morinie;
- La Société de géographie de Lille;

une société hollandaise (1) ont répondu à l'appel du comité organisateur. En outre, la Commission royale des monuments et la Commission du Musée royal de la porte de Hal avaient nommé, chacune, des délégués pour prendre part à nos travaux. La société de création du Musée d'antiquités d'Anvers avait également envoyé un délégué. Le cercle d'Enghien était représenté au congrès par six de ses membres (2).

Le gouvernement, voulant s'associer à une œuvre utile et profitable au pays, avait institué un comité de patronage du congrès sous la présidence de M. le général Wauvermans, président de la Société royale de géographie d'Anvers (3). De plus, MM. Beernaert, ministre des finances et chef du cabinet, Thonissen, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, chevalier de Moreau, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, avaient bien voulu accepter les présidences d'honneur, de même que M. le gouverneur Pycke de Peteghem et M. de Wael, bourgmestre de la ville d'Anvers.

Les réunions du congrès se sont tenues dans les locaux du tribunal de première instance, avenue des Arts, mis gracieusement à notre disposition par M. le président, Th. Smekens, membre honoraire de l'Académie d'archéologie.

La séance solennelle d'inauguration s'est ouverte dans la grande salle des audiences de la cour d'assises, sous la présidence de M. Beernaert, chef du cabinet, qui avait tenu à donner cette marque d'encouragement et de haute approbation à notre œuvre naissante.

M. le chanoine Reusens, président de l'Académie d'archéo-

(1) La société hollandaise : Maatschappij der Nederlandsche letterkunde van *Leiden*.

(2) MM. Buse Julien, De Cordes Henri (délégué), Hairion Frédéric, Matthieu Ernest, Petit L.-A.-J., et Zech-du Biez Guillaume.

(3) Notre zélé secrétaire, M. Ernest Matthieu, a été, par arrêté royal, nommé membre du comité de patronage du congrès.

logie et du congrès (1) a ouvert la séance en remerciant M. le ministre des finances de la marque de haute sympathie qu'il donnait à la fédération, en venant présider, en personne, à l'ouverture de ses travaux. Puis, abordant l'objet de la réunion, il a exposé, avec une grande netteté, le but de la fédération projetée entre toutes les sociétés qui s'occupent d'art et de l'histoire nationale.

M. Reusens a ensuite parlé de l'étude de l'archéologie en Belgique depuis le seizième siècle.

La parole a été donnée alors à M. le général Wauvermans, président du comité de patronage, qui a beaucoup insisté sur la nécessité d'imprimer partout une direction sérieuse aux études archéologiques.

Un des membres du congrès, qui a bien voulu dernièrement accepter le titre de membre d'honneur de notre cercle, M. le comte François Vander Straten Ponthoz, a vivement remercié, au nom des délégués, l'Académie d'archéologie de Belgique, de son heureuse initiative et des bonnes dispositions qu'elle avait su prendre pour assurer le succès du congrès. Faisant allusion à nos voisins du midi, M. le comte Vander Straten a rappelé les efforts d'Arcisse de Caumont, fondateur de la Société française d'archéologie, dont l'influence bienfaisante s'est fait sentir jusque chez nous. M. le comte de Marsy, directeur actuel de cette société, a remercié le congrès de l'hommage rendu à son prédécesseur par M. le comte Vander Straten.

L'assemblée s'est occupé de la constitution des sections et elle a acclamé la proposition du bureau de nommer présidents d'honneur du congrès M. le comte de Marsy, pour la France, et pour la Néerlande, M. le docteur W. Pleyte de Leide.

(1) Le bureau du congrès était composé de MM. Reusens, président; Delgeur, vice-président; colonel Henrard, secrétaire; Genard, secrétaire général, et Oomen, trésorier.

Parmi les communications que le président a faites ensuite, figurait une invitation de M. Beernaert aux membres du congrès d'assister à la fête qu'il donnait le soir même au ministère des finances. Cette soirée, dont la partie musicale avait été confiée aux artistes les plus distingués, a été fort animée et a réuni, outre le monde officiel, des membres des divers congrès réunis alors à Anvers.

Après la séance, les membres du congrès purent visiter, accompagnés par une délégation de l'Académie d'archéologie, le musée de peinture et le musée d'antiquités du Steen.

La séance générale du lundi fut tout entière consacrée à la discussion des statuts. Vous comprendrez facilement, messieurs, que la session du mois de septembre devait être une session d'organisation. Il était tout d'abord indispensable de lier connaissance et de jeter les principes d'une union durable. Toute association doit avoir des règles; et, s'il faut respecter scrupuleusement l'autonomie de chaque société particulière, il est non moins nécessaire d'adopter des statuts qui soient acceptés et suivis par tous les associés. — L'Académie d'archéologie avait élaboré un projet de statuts et de règlement intérieur.

Avant d'être mis en discussion, le projet fut soumis à l'examen d'une commission spéciale nommée dans la réunion générale des délégués. — Divers amendements furent proposés, l'un, entre autres, par votre délégué qui aurait désiré voir mettre à la tête de la fédération un bureau permanent. Cette proposition a effrayé plusieurs délégués qui semblaient y voir une menace d'absorption et un danger considérable pour l'autonomie des sociétés particulières. Après une discussion très animée, le projet du bureau a été adopté. Il n'y aura pas de bureau permanent, mais chaque année, dans la dernière séance générale, le congrès désignera la ville belge où se tiendra la session suivante et la société chargée de diriger le congrès. Cette société nommera le comité d'organisation qui

formera le bureau de la fédération. C'est ce comité qui fait les convocations, sollicite les subsides, assure au congrès les locaux convenables, élabore le programme et prend les mesures nécessaires à la rédaction du compte rendu. Le compte rendu est publié au moins un mois avant l'ouverture de la session suivante afin que les intéressés puissent en prendre connaissance et que les réclamations auxquelles il peut donner lieu soient présentées à la première séance de cette session. Après que les observations ont été présentées, le comité de la session précédente remet ses pouvoirs au comité local qui lui a succédé.

Le projet de statuts prévoyait la création d'un fonds de réserve destiné à subsidier les travaux de fouilles ou les auteurs d'ouvrages importants sur l'histoire et l'archéologie. L'administration d'un pareil fonds et surtout la répartition des subsides, devant présenter des difficultés inextricables, le congrès a dû renoncer à une idée bien généreuse chez ses inspirateurs.

Le congrès a adopté, enfin, pour ses travaux futurs, une division en trois sections principales, qui pourront au besoin se fractionner en sous-sections. La première s'occupera des études qui ont trait à la connaissance du sol; la seconde s'occupera d'histoire locale; la troisième s'attachera à l'histoire de l'art. Cette répartition, très rationnelle, permettra à chacun de suivre les discussions qui se rapportent à ses goûts et à ses études particulières.

Après cette séance, je pourrais dire, de premier établissement les membres du congrès visitèrent divers monuments de la ville, toujours guidés par les délégués de l'Académie.

L'exposition universelle a attiré tant de nos concitoyens à Anvers, et du reste les monuments de notre métropole commerciale sont si connus que j'abuserais de vos moments en en donnant ici une nouvelle description. Je me bornerai à signaler un petit bijou architectural conservé soigneusement par des

particuliers et que les membres du congrès ont eu la bonne fortune de pouvoir admirer. Je veux parler de la *Chapelle de Bourgogne*, à laquelle le baron Jolly a consacré jadis une notice des plus intéressantes. Cette chapelle, de style ogival, est décorée de peintures murales dont plusieurs sont parfaitement conservées. Elle est éclairée par des vitraux anciens qui ont été rétablis il y a quelques années sous la direction d'un homme de talent, feu l'architecte Backelmans.

La séance générale du mardi 29 septembre a été remplie par des communications des plus intéressantes. M. Godefroid Kurth, professeur à l'université de Liège, s'est attaché à indiquer les moyens les plus propres à vulgariser les études archéologiques. L'honorable orateur voudrait des rapports plus suivis entre les sociétés d'une même région, communications écrites ou verbales et tout particulièrement visites de sociétés à sociétés.

Un second moyen préconisé par le savant professeur de Liège, ce sont les excursions archéologiques, les visites aux monuments, aux fouilles, etc.

L'institution de concours est un moyen d'émulation très efficace. Rien n'est plus utile que ces joutes pacifiques, et bien des publications intéressantes ont dû leur origine à des encouragements de cette nature.

A cet ordre d'idées, se rattache aussi la fondation de prix, très préconisée par l'orateur.

Enfin, M. Kurth insiste sur la rédaction et la publication d'une bibliographie de la région. Les diverses sociétés qui ont adhéré à la fédération doivent s'attacher à recueillir les renseignements topographiques et historiques sur les localités comprises dans le rayon de leur activité. Ces études, entreprises par les sociétés dans toutes les localités, dans les villages, dans les hameaux les plus reculés, qui, tous, offrent quelque sujet d'étude intéressant, constitueraient un ensemble précieux à tous les points de vue.

Nous n'avons pas besoin de dire que le discours de l'honorable professeur a été écouté avec une grande attention et qu'il a été chaleureusement applaudi par le congrès.

Dans cette même séance, le R. P. Vanden Gheyn, de la Compagnie de Jésus, a communiqué une très intéressante étude sur les origines des Aryas.

Puis M. Bequet, le zélé conservateur du Musée archéologique de Namur, est entré dans des détails très pratiques sur l'organisation des Musées locaux.

Nous devons encore mentionner une communication de MM. Claes frères, au sujet des trésors archéologiques découverts à Anvers dans les fouilles opérées lors des grands travaux de rectification des quais de l'Escaut.

Nos travaux touchaient à leur fin, le 30 septembre, à 11 heures du matin, se tint la séance de clôture du congrès. Les diverses sections présentèrent successivement des rapports sur les objets de leurs discussions. Parmi les vœux émis je crois devoir noter celui de voir augmenter le nombre des membres des comités provinciaux de la commission royale des monuments, en les choisissant autant que possible parmi les membres des sociétés archéologiques régionales.

Le congrès a fixé ensuite à Namur la tenue de sa prochaine session.

A deux heures de l'après-midi, les membres du congrès furent officiellement reçus à l'hôtel de ville d'Anvers par M. le bourgmestre Léopold DeWael, qui leur fit, avec la meilleure grâce, les honneurs du palais communal.

Un congrès ne peut se terminer sans banquet: à 3 1/2 heures du soir nous étions réunis à l'hôtel de la Paix. Je vous ferai grâce du menu, parfaitement soigné du reste; la plus franche cordialité ne cessa de régner et les toasts furent accueillis par les plus chaleureux applaudissements.

En terminant ce rapport, il est juste de payer un tribut de

reconnaissance à l'Académie d'archéologie de Belgique qui, après avoir courageusement organisé le congrès, en a dirigé les travaux avec autant de tact que de succès. La fédération archéologique et historique de Belgique est fondée. A nous, messieurs, d'unir nos efforts à ceux de toutes les sociétés affiliées pour lui faire produire ses meilleurs résultats.

HENRI DE CORDES.